

Élections CME et CMEL AP-HP 2019

BCME 2 JUILLET 2019

■ CME

Membres élus :

- 10 représentants des DMU (dont un gériatre)
- 23 représentants des HU titulaires (répartis par disciplines)
- 23 représentants des PH titulaires (répartis par disciplines)
- 6 représentants des non titulaires
- 2 représentants des sages-femmes

• CMEL

Membres élus :

- 10 représentants des responsables des structures internes (services, départements, UF)
- 23 représentants des HU titulaires (répartis par disciplines)
- 23 représentant des PH titulaires (répartis par disciplines)
- 6 représentants des non titulaires
- 2 représentants des sages-femmes dans les GH concernés
- 1 représentant de chaque site hospitalier composant le groupe hospitalier

Les modalités du vote électronique

- Un vote facilité (connexion au site de vote possible 24h/24, pendant plusieurs jours, à partir de tout support informatique relié à internet : ordinateur, tablette, smartphone...) qui peut permettre d'améliorer le taux de participation.
 - Ex: CHU de Brest et Saint-Étienne
- Des opérations de dépouillement facilitées
- Développement durable : économies de papier
 - ➔ notification du prestataire début juillet
 - ➔ paramétrage de la solution avec des membres de la CME

Les dates clé du vote électronique

- **Du mercredi 11 septembre au mardi 24 septembre au soir : délai de dépôt des candidatures ;**
- **Du lundi 14 octobre au dimanche 20 octobre inclus : 1^{er} tour (2 scrutins simultanés CME & CMEL/CCM) ;**
- Lundi 21 octobre : dépouillement électronique du 1^{er} tour et affichage des procès-verbaux ;
- Du mardi 22 octobre au lundi 4 novembre : délai de retrait des candidatures pour le 2nd tour ;
- lundi 4 novembre : proclamation des résultats du 1^{er} tour ;
- **du vendredi 15 novembre au dimanche 24 novembre inclus : 2nd tour (2 scrutins simultanés CME & CMEL/CCM) ;**
- lundi 25 novembre : dépouillement du 2nd tour et affichage des procès-verbaux
- jeudi 5 décembre : proclamation des résultats.

Les étapes de la communication

- Diffusion du guide électoral (DAM, praticiens) : 21 juin 2019
- Mise en ligne sur le site internet de la CME : 21 juin 2019
- Communication en CME centrale : 9 juillet 2019
- Diffusion des affiches et des plaquettes pour affichage dans les GH (juillet)
- Information dans le bulletin de paye (septembre)